

# ANNONCES L

## Enquêtes publiques



### BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Tramolé contenant les dispositions du zonage d'assainissement

Il sera procédé à une enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) contenant les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de Tramolé, du 12 juin 2017 au 18 juillet 2017 inclus.

L'ensemble des pièces du PLU arrêté de Tramolé contenant les dispositions du zonage d'assainissement seront mises à disposition dans le cadre de cette enquête publique.

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de Tramolé sera soumis à approbation du conseil communautaire de Bièvre Isère. Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Bernard PRUD'HOMME.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête (papier) aux deux adresses suivantes :

- au siège de Bièvre Isère Communauté (1, avenue Roland-Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

- à la mairie de Tramolé (40, montée Croix Chevalier, 38300 Tramolé) le mardi de 14 h à 19 h, le mercredi de 10 h à 12 h et vendredi de 14 h à 18 h

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Bièvre Isère Communauté [bièvre-isère.com](http://bièvre-isère.com) ainsi que sur le site internet de la commune de tramole.fr

Une copie au maire et aux conseillers municipaux sera faite par le commissaire enquêteur.

En cas de contestation, le commissaire enquêteur pourra être saisi par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

Le commissaire enquêteur sera désigné par le préfet de l'Isère.

## VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

### Enquête publique pour le déclassement d'une partie du domaine public communal dans le cadre de la réalisation de la ZAC Neyrpic - Entrée du Domaine universitaire

Conformément aux dispositions du code de la voirie routière, par arrêté municipal N°2017/406 du 06 juin 2017, le maire de la ville de Saint-Martin-d'Hères, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public communal dans le cadre de la réalisation de la ZAC Neyrpic - Entrée du Domaine universitaire.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 3 juillet 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus. Toutes les personnes intéressées pourront consulter le dossier aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet.

M. Bernard PRIVAT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en mairie lors de deux permanences : le mercredi 5 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 et le lundi 17 juillet 2017 de 14h00 à 17h00.

821685200

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE Direction Départementale de Territoires

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### sur les communes de Beaulieu, Beauvoir-en-Royans, Bessins, Chantonnay, Chambray, Chatte, Chauriat

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère, M. Claude SCHWARTZMANN, urbaniste, ingénieur architecte, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

**Saint-Quentin-sur-Isère**, le 03 juillet 2017 de 8h30 à 10h30

**Vinay**, le 05 juillet 2017, de 10h00 à 12h00

**Saint-Romans**, le 08 juillet 2017 de 9h00 à 11h00

**Saint-Gervais**, le 11 juillet 2017 de 17h00 à 19h00

**Saint-Marcellin**, le 17 juillet 2017 de 14h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, le dossier d'enquête sera consultable en mairies de Chatte, L'Albenc, Saint-Antoine-L'Abbaye, Saint-Gervais, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Vérand, et Vinay, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête est composé de :

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, avec un accès internet, à la mairie de Saint-Marcellin, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant :

[www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Marcellin, siège de l'enquête.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-entretienrivieres@saint-marcellin.fr](mailto:enquete-entretienrivieres@saint-marcellin.fr)

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère :

[www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - Direction Départementale des Territoires - Service Environnement 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère - D.D.T - Service Environnement, en mairies de Chatte, L'Albenc, Saint-Antoine-L'Abbaye, Saint-Gervais, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Vérand et Vinay et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), à compter de leur publication.

821736400

## Installations classées

### Direction départementale de la Protection des populations (DDPP)

#### Installations classées pour la protection de l'environnement

#### Avis de consultation du public sur un dossier d'enregistrement sur la commune d'Anthon

La mise à la consultation du public concerne la demande d'enregistrement présentée par le GAEC SAINT-LOUIS en vue de régulariser son élevage de 800 bovins destiné à l'engraissement situé sur la commune d'ANTHON.

Cette consultation se tiendra à compter du lundi 3 juillet 2017 au lundi 31 juillet 2017 inclus sur la commune d'ANTHON.

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie d'ANTHON et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30 ; le mardi de 16 h à 18 h 30 ; le jeudi de 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h 30 ; les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois de 9 h à 11 h 30.

Toute personne intéressée pourra formuler ses observations, pendant la durée de consultation du public :

- sur le registre déposé en mairie d'ANTHON,

- par lettre, à la DDPP - service installations classées - Espace le Doyen - 22, avenue Doyen Louis-Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1,

- par courriel à : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

822952100

## Plan local d'urbanisme

### COMMUNE DE PISIEU

#### Approbation du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 30 mai 2017, le conseil municipal de Pisieu a décidé d'approuver le plan local d'urbanisme.

Le dossier du PLU approuvé est à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, et à la préfecture.

823053500

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Constitutions de sociétés

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2017 à Pont de Beauvoisin (38) il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : SARL SAVOIE MAÇONNERIE TRAVAUX PUBLICS (S.M.T.P)

**Siège social** : 2 Place du Théâtre de Verduze 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN

**Capital social** : 500 € divisé en 50 parts de 10 chacune entièrement libérées.

**Objet** : Maçonnerie générale, travaux publics, terrassement, rénovation et fourniture de matériel associée.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE VIENNE

**Gérant** : M. TECHER Stéphane demeurant : 2 Place du Théâtre de Verduze 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN nommé pour une durée indéterminée

Immatriculation en cours au RCS DE VIENNE

Pour avis

823024600

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Morestel en date du 26/04/2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

**SAS en liquidation - Capital social : 1000€**

**Siège social : 51, boulevard Saint-Michel**

**38300 Bourgoin-Jallieu - RCS : 813.256.856 Vienne**

#### Dissolution anticipée

Aux termes de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 9/06/2017 l'actionnaire a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation.

Mme KHALIDY BERTRAND Louisa demeurant 22, chemin des Vergers 38110 Saint-Victor-de-Cessieu est nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé 22, chemin des Vergers, 38110 Saint-Victor-de-Cessieu.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

823185800

### Transferts de siège social

#### S'QUIS

**SASU au capital de 1 500 €**  
**Siège social : 22, rue du Parlement - 38180 Seyssins**  
**820 463 404 RCS GRENOBLE**

Aux termes de la décision de l'associé unique du 01.05.2017, il résulte que le siège social a été transféré au 1522, route de la Côte, 38320 Herbeys à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Grenoble.

823245900

### Clôture de liquidation

#### MISS LOU

**SAS en liquidation - Capital social : 1 800€**  
**Siège social : 51, boulevard Saint-Michel**  
**38300 Bourgoin-Jallieu - RCS 813.256.856 Vienne**

#### Clôture de liquidation

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9/06/2017 l'actionnaire a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme KHALIDY BERTRAND Louisa de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

La société sera radiée du RCS de Vienne.

Pour avis

823192900

#### Divers

### AVIS RECTIFICATIF

Suivant acte SSP du 30.05.2017 à MAUBEC, enregistré au SIE de VIENNE le 02.06.2017, bordereau n° 2017/577, case n° 1, Ext 1832 La société WEBTAM, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 70 impasse de la Combe à MAUBEC (38300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro d'identification unique 501 587 257.

A cédé à la société RC DIFFUSION, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social sis Route Nationale à SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE (38210), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro d'identification unique 452 250 293.

La branche complète d'activité e-commerce du cédant (activité de vente à distance sur catalogue par internet) sis et exploitée 70 impasse de la Combe à MAUBEC (38300), avec propriété et jouissance au 05.04.2017, moyennant le prix de 64.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 62.000 € et aux éléments corporels pour 2.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social du cédant situé 70 impasse de la Combe à MAUBEC (38300), ou domicile est élu à cet effet.

Pour insertion

823155800

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

### Direction des relations avec les collectivités Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL DE LA COMMUNE DE CHAMROUSSE ET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA RÉGION URBAINE GRENOBLOISE SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE PARCELLAIRE EN VUE DE DÉLIMITER LA LISTE DES PARCELLES A EXPROPRIER.**

**PROJET DE RÉQUALIFICATION URBAINE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PÔLE TOURISTIQUE DANS LE SECTEUR DU RECOIN**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Chamrousse du lundi 12 juin 2017 au jeudi 13 juillet 2017 (clôture de l'enquête à 15 heures) inclus, pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant la réalisation urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Chamrousse et mise en compatibilité du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise.

Cette opération assurée par la commune de Chamrousse a pour principal objectif de requalifier et développer le pôle touristique sur le Recoin en s'appuyant sur le développement d'une offre touristique quatre saisons, le renouvellement et la diversification de l'offre de logements et d'hébergements, et l'émergence d'une station "connectée" aux nouvelles technologies.

Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre :

- la déclaration d'utilité publique concernant la réalisation du projet de requalification urbaine et développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Chamrousse et mise en compatibilité du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise.

- la décision déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Madame Michèle SOUCHERE, attachée principale de l'équipement retraitée.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact, son résumé non technique, l'information sur les consultations de l'Autorité Environnementale (avis tacites de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact et l'évaluation environnementale du PLU de la commune) ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Chamrousse pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Chamrousse, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Chamrousse - 35 Place des Trolles - 38410 Chamrousse ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@chamrousse.com](mailto:enquete-publique@chamrousse.com)

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet de la mairie de Chamrousse : <http://www.mairiechamrousse.com>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Chamrousse les jours suivants :

le mardi 20 juin 2017 de 17 h à 20 h

le mercredi 28 juin 2017 de 11 h à 14 h

le samedi 8 juillet 2017 de 10 h à 13 h

le jeudi 13 juillet 2017 de 12 h à 15 h (clôture de l'enquête)

**Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Chamrousse au public sont :** les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la mairie de Chamrousse - Madame Dominique JOUBERT DORIOL joignable au numéro suivant : 04 76 89 90 21.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact (volet projet) et une évaluation environnementale (PLU de Chamrousse) ainsi que l'information sur la consultation de l'Autorité Environnementale (avis tacites sur l'étude d'impact et l'évaluation environnementale). Ces informations sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)) et les avis tacites sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact (volet projet), une évaluation environnementale (volet PLU) et l'information sur la consultation de l'Autorité Environnementale, seront consultables sur le site internet de la mairie de Chamrousse <http://www.mairiechamrousse.com> à compter de l'ouverture d'enquête.

Ces éléments pourront également être consultés sur un poste informatique accessible gratuitement à la mairie de Chamrousse, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Chamrousse, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture **PUBLICITE**

Conformément à l'article R 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.